

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE  
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

**DE\_2019\_023**

**Convention de mandat avec la commune de St-Rome-de-Cernon pour les travaux de la ZEC**

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-et-un mars, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjols, sous la présidence de Jean-Luc AIGOUY.

Étaient présents : Jean-Luc AIGOUY, Claude ALIBERT, Patrick CONTASTIN, Henri COUDERC, Simone GÉLY, Daniel GIOVANNACCI, Hubert GRANIER, Serge GRASSET, Madeleine MACQ, Pierre PANTANELLA, Gérard PRÊTRE, Guy PUEL

Étaient représentés : Gil CLOIX par Pierre PANTANELLA, Bernard POURQUIÉ par Hubert GRANIER

Secrétaire de séance : Guy PUEL

Date de convocation : 13 mars 2019

<b>Délégués du comité syndical</b>		
En exercice : 20	Présents : 12	Pouvoirs : 2
<b>Résultat du vote</b>		
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0

Le président rappelle l'action de restauration d'une zone d'expansion naturelle des crues à Saint-Rome-de-Cernon, actée par la délibération DE\_038\_2018 du comité syndical le 16 avril 2018. Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'appel à projets "Restaurons et valorisons nos zones inondables" lancé en 2016 par l'Agence de l'eau Adour-Garonne et la Région Occitanie. Les travaux s'inscrivent dans le cadre de la compétence "gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations" (gemapi) du Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont, maîtrise d'ouvrage de l'opération. Celle-ci est inscrite en compte de tiers dans le budget primitif 2019. L'actif sera inscrit au patrimoine du tiers bénéficiaire, la commune de Saint-Rome-de-Cernon, à la fin du projet.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

**Approuve** la convention de mandat ci-annexée par laquelle la commune de Saint-Rome-de-Cernon confie au Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont la gestion complète de cette opération (gestion administrative, technique et financière) ;

**Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;

**Autorise** le président à signer la convention de mandat ainsi que toutes les pièces afférentes à cette opération.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures.

Le président, **Jean-Luc AIGOUY**

SOUS-PREFECTURE DE FLORAC  
Date de réception de l'AR: 26/03/2019  
048-200080547-20190321-DE\_2019\_023-DE



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le 26/03/2019  
et publié ou notifié  
le 01/04/2019